



Mercredi 29 septembre 2021

COVID-19

Les mesures sanitaires dans le département des Bouches-du-Rhône

La situation sanitaire du département des Bouches-du-Rhône s'améliore progressivement. Les indicateurs épidémiologiques sont en baisse avec un taux d'incidence de 141 cas pour 100 000 habitants.

*Dans ce contexte, **le préfet a décidé, en concertation avec les autorités sanitaires, de lever l'obligation de présenter un « pass sanitaire » à l'entrée des centres commerciaux de plus de 20 000 m², à compter de ce vendredi 1^{er} octobre.***

La circulation du virus dans le département des Bouches-du-Rhône reste la plus élevée en France métropolitaine. C'est pourquoi, dans un souci de freiner sa propagation, le préfet réaffirme les mesures suivantes jusqu'au 18 octobre inclus :

■ **le port du masque demeure obligatoire :**

- en extérieur dans les lieux à forte concentration de population (à l'exception des plages, espaces naturels, parcs et jardins,.
- dans tous les établissements recevant du public et les événements soumis au « pass sanitaire ».
- sur les marchés de plein air alimentaires et non alimentaires, les brocantes et vide-greniers, les ventes au déballage, les foires et fêtes foraines ;
- pour tout événement public générant un rassemblement important de population sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public ;
- aux abords des crèches, des établissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur, dans un rayon de 50 mètres aux alentours, aux heures de fréquentation liées à l'entrée et à la sortie des élèves ;
- sur les parvis et quais des gares routières, ferroviaires et maritimes, abris et stations d'attente des transports en commun ;
- aux abords des centres commerciaux, des lieux de culte aux heures d'entrée et de sortie des offices - dans un rayon de 50 mètres ;
- dans les files d'attente.

■ **L'interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique est maintenue.**

Le préfet de département rappelle à l'ensemble de la population la nécessité de ne pas relâcher les efforts, collectifs et individuels.

Plus que jamais, la vaccination reste le rempart essentiel face à la propagation de l'épidémie. Elle permet la protection de chacun et un retour à la vie normale.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

